

Information générale

Textes de référence

- [Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019](#) relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers ».
 - [Note de service n° 2019-113 du 23-7-2019](#) relatif à la définition d'un cadre national de la classe de troisième dite « prépa-métiers »
-

Objectifs

- Permettre aux élèves de construire leur projet de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage, sans exclure la poursuite dans la voie générale et technologique ;
 - Maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et culture fin du cycle 4 ;
 - Présenter et réussir le Diplôme national du brevet (DNB) dans la série de leur choix.
-

Public

Les élèves :

- scolarisés en classe de 4^e de collèges publics et privés sous contrat, avec une autorisation de passage en classe de 3^e validée par le chef d'établissement suite à l'avis du conseil de classe ;
 - volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage ;
 - sans problème majeur de discipline.
-

Remarques

L'admission en 3^e prépa-métiers dans un établissement ne constitue en aucun cas une pré-affectation dans les formations professionnelles proposées dans ce même établissement et ne favorise pas l'affectation dans ces formations à l'issue de la 3^e prépa-métiers. Cette classe n'est donc ni une classe de préprofessionnalisation, ni une classe de pré-affectation.

Dans le cas d'une ville où plusieurs établissements accueillent des prépa-métiers, le choix des candidats portera sur le réseau d'établissements de cette ville.

Les candidats devront émettre des vœux en hiérarchisant l'intégralité des établissements d'un réseau.

Le dossier

Il est composé de :

- la fiche de candidature (page 3)
- la liste des établissements (les possibilités d'internat sont indiquées) :
 - publics de l'Éducation nationale, composée de réseaux de lycées et de Lycées Professionnels uniques,
 - publics agricoles : composée de Lycées Professionnels agricoles ou lycées d'enseignements généraux et technologiques agricoles.

La liste des établissements privés est disponible auprès du collège.

La fiche de candidature est complétée par l'élève et son (ses) représentant(s) légal(aux) et remise au professeur principal.

► **Candidatures pour les établissements publics de l'Éducation nationale : plusieurs possibilités**

• **Candidater pour un ou deux réseaux**

Dans ce cas, le candidat hiérarchise les réseaux. À l'intérieur de chaque réseau, il candidate sur tous les établissements scolaires en hiérarchisant ses choix.

Exemple :

1	Réseau La Rochelle	1 : LP Rompsay
		2 : LP Doriote
		3 :
		4 :
2	Réseau Saint Jean d'Angely	1 : LP B. Pascal
		2 : LP L.A. Dubreuil
		3 :
		4 :

• **Candidater pour un réseau d'établissements et un établissement scolaire unique**

Dans ce cas, le candidat hiérarchise ses choix entre le réseau et l'établissement scolaire. À l'intérieur du réseau, il candidate sur tous les LP en hiérarchisant ses choix.

Exemple :

1	Réseau La Rochelle	1 : LP Rompsay
		2 : LP Doriote
		3 :
		4 :
2	LP Du Pays d'Aunis, Surgères	1 :
		2 :
		3 :
		4 :

• **Candidater pour un ou deux lycées uniques**

Dans ce cas, le candidat hiérarchise ses vœux par établissement.

Exemple :

1	LP du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent l'école	1 :
		2 :
		3 :
		4 :
2	LP Les Grippeaux, Parthenay	1 :
		2 :
		3 :
		4 :

► **Candidatures pour les établissements publics agricoles :**

Les choix du candidat portent sur un ou deux établissements agricoles.

Exemple :

1	LEGTA J. Bujault à Melle
2	LPA Gaston Chaissac à Niort

- Les demandes dans des **lycées privés sous contrat** sont indiquées pour information sur la fiche de candidature. Elles sont traitées directement par les établissements privés concernés.

Traitement des candidatures

Une commission départementale instruit chaque dossier en vue de satisfaire les demandes des familles. En cas de non admission en 3^e prépa-métiers, l'élève poursuit sa scolarité en 3^e générale dans son collège d'origine.

Calendrier

- Date butoir de dépôt des dossiers dans le collège: – délai de rigueur
- Date de la commission départementale : **26 mai 2020**.

Notification aux familles

Suite à la tenue de la commission départementale, le 26 mai 2020 :

- Les services de la DSDEN de scolarisation adressent aux collèges dans lequel l'élève est inscrit, pour transmission aux responsables légaux de l'élève :
 - les notifications d'admission en 3^e prépa-métiers. Le(les) responsable(s) légal(aux) procèdent à l'inscription de son(leur) enfant dans le lycée selon la procédure en vigueur.
 - l'information de non admission en 3^e prépa-métiers. L'élève poursuit sa scolarité en 3^e générale dans son collège.
- Le chef d'établissement agricole d'accueil transmet aux responsables légaux la notification d'admission en 3^e de l'enseignement agricole.

Fiche de candidature

Fiche à retourner à : pour le :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (en lettres capitales)	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le <input type="checkbox"/> Garçon ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Fille ⁽¹⁾</p> <p>NOM et prénom du(des) responsable(s) légal(aux) :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal : Ville :</p> <p>N° de téléphone :</p> <p>Courriel :</p> <p>En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire :</p>	<p>NOM :</p> <p><input type="checkbox"/> Public ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Privé sous contrat ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Hors contrat ⁽¹⁾</p> <div style="text-align: center; padding: 20px 0;"><i>Cachet établissement</i></div> <p>SCOLARITÉ ACTUELLE ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> 4^e générale <input type="checkbox"/> Autre situation (à préciser) : </p> <p>Langue vivante 1 :</p> <p>Langue vivante 2 :</p>

Indiquez dans cette colonne, de 1 à 4, l'ordre des vœux exprimés : 2 vœux 3^e prépa-métiers, 2 vœux 3^e agricole possibles
Si vous demandez un réseau, indiquez dans cette colonne l'ordre des établissements souhaités (de 2 à 4 selon les réseaux)

Demandes pour une 3 ^e prépa-métiers		Internat demandé ⁽¹⁾		
		OUI		NON
		Impératif	Optionnel	
<input type="checkbox"/>	1 : 2 : 3 : 4 :			
<input type="checkbox"/>	1 : 2 : 3 : 4 :			

Établissement(s) demandé(s) pour une 3 ^e agricole		Internat demandé ⁽¹⁾		
		OUI		NON
		Impératif	Optionnel	
<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				

(1) Cocher la case demandée

Pour information, vœu 3^e prépa-métiers ou 3^e de l'enseignement agricole en établissement privé :

Établissement privé demandé :

Date :

Signature de l'élève :

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) :

Liste des établissements publics

3 ^e prépa-métiers – Établissements publics de l'Éducation Nationale			
Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Réseau « Grand Angoulême » - LP C.-A. Coulomb - LP J. Rostand - LP J. Caillaud - LP J. A. Grégoire (I)	Réseau « La Rochelle » - LP P. Doriole - LP Rompsay	Réseau « Niort » - LP P. Guérin (I) - LP G. Barré (I)	Réseau « Poitiers » - LP Le Dolmen - LPO Nelson Mandela - LP Réaumur
Cognac LP L. Delage (I)	Réseau « St-Jean-d'Angely » - LP L.A. Dubreuil (I) - LP B. Pascal (I)	Bressuire LP L. de Vinci (I-g)	Civray LP Terres Rouges (I)
Ruffec LP L. Michel	Jonzac LP J. Hyppolite	Chef-Boutonne LP J. F. Cail (I)	Châtelleraut LP E. Branly (I)
Chasseneuil LP P. A. Chabanne (I-f)	Pons LP E. Combes (I)	Parthenay LP Les Grippeaux (I)	Loudun LP M. Godrie (I)
	Rochefort LP G. Jamain	Saint-Maixent l'Ecole LP Haut Val de Sèvre (I)	Montmorillon LP R. Mortier (I)
	Royan LP de l'Atlantique	Thouars LP J. Moulin (I)	
	Saintes LP B. Palissy		
	Surgères LP du Pays d'Aunis		

3 ^e de l'enseignement agricole – Établissements publics agricoles			
Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Salles-de-Barbezieux LPA F. Gaillard (I)	Jonzac LPA Le Renaudin (I)	Melle LEGTA J. Bujault (I)	Montmorillon LPA Jean Marie Bouloux (I)
		Niort LPA Gaston Chaissac (I) (Sainte-Pezenne)	Thuré LPA Danielle Mathiron (I)

Glossaire

LEGTA	Lycée de l'enseignement général et technologique agricole	(I) Internat
LP	Lycée professionnel public de l'éducation nationale	(I-f) Internat filles uniquement
LPA	Lycée professionnel public de l'enseignement agricole	(I-g) Internat garçons uniquement
LPO	Lycée polyvalent de l'éducation nationale	